



L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

IDEE(S) – Olivier Hache

SOMMAIRE

I) – LES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE D'UN OUVRAGE PUBLIC

1.1) LES TEXTES JURIDIQUES REGLEMENTAIRE

1.2) NATURE DES TRAVAUX ET MODE DE DEVOLUTION DES MARCHE

1.2.1) le titulaire du marche de travail

1.2.2) la nature des travaux et le mode de devolution des marche

1.3) LES MODALITES DE PAIEMENT DES CO-TRAITANT

1.4) DEFAILLANCE D'UN DES CO-TRAITANT

1.5) LA SOUS TRAITANCE

I I) – LA PRÉPARATION D'UN CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS

2.1) DIRECTION ET SURVEILLANCE DU CHANTIER

2.2) L'ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER

2.2.1) l'organisation des intervenants

2.2.2) l'organisation du chantier

2.2.3) les reunions de chantier

2.2.4) le programme d'execution des travaux

2.2.5) la securite et la protection de la sante des travailleurs

2.2.6) le registre de chantier

2.2.7) les etudes d'execution

I I I) – GESTION DE DÉLAIS DANS UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

3.1) LA GESTION DU CHANTIER

3.2) LA GESTION DES DELAIS

3.2.1) la duree d'un marche (art.16)

3.2.2) etablisement du planning et des delais

3.2.3) les delais d'execution des marches publics de travaux

3.2.4) les prolongations non imputables a l'entreprise

3.2.5) les prolongations de delai pour intemperies

3.2.6) le respect des delais par le maitre de l'ouvrage ou le maitre d'oeuvre

3.2.7) le gestion des retards

I V) – GESTION FINANCIÈRE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

4.1) LES NATURES DE PRIX

4.1.1) les prix unitaires

4.1.2) les prix forfaitaires

4.1.3) les sous details de prix

4.1.4) les prix nouveaux

4.2) LES CLAUSES FINANCIERES ET DE PAIEMENT DANS LES MARCHES PUBLICS

- 4.2.1) les clauses de variation des prix du marché
- 4.2.2) les avances (reglementees aux art. 87 a 90 du cmp)
- 4.2.3) les acomptes et les decomptes (art.91)
- 4.2.4) la cession de creance ou le nantissement (art. 106 a 110 du cmp)
- 4.2.5) la retenue de garantie (art.101 a 103)
- 4.2.6) les interets moratoires (decrets 2002-231, 232 du 21 fevrier 2002, 2008-407 et 408 du 28 avril 2008 et 2013-269 du 29 mars 2013 relatifs aux delais de paiement)
- 4.2.7) les penalites
- 4.2.8) les primes

4.3) LES EXECUTIONS COMPLEMENTAIRES

- 4.3.1) les avenants
- 4.3.2) les decisions de poursuivre
- 4.3.3) les changements dans l'importance des diverses natures d'ouvrage

V) – MESURES COERCITIVES ET RÉSILIATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

5.1) LES MESURES COERCITIVES

- 5.1.1) l'application des penalites
- 5.1.2) la mise en demeure et consequences financieres

5.2) LA RESILIATION DANS LE CADRE DES MARCHES DE TRAVAUX

- 5.2.1) resiliations du fait de la personne publique
- 5.2.2) resiliations aux torts du titulaire
- 5.2.3) resiliations pour motif d'interet general
- 5.2.4) liquidation

V I) – LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

6.1) GENERALITES

6.2) LES EFFETS DE LA RECEPTION

6.3) LES OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

6.4) LES ETAPES PERMETTANT LA RECEPTION D'UN OUVRAGE EXECUTE

6.5) LES DOCUMENTS FOURNIS APRES EXECUTION

V I I) – GARANTIES ET ASSURANCES

7.1) LES GARANTIES A PRENDRE EN COMPTE

7.2) GARANTIES DE PARFAIT ACHEVEMENT, BIENNALE ET DECENNALE

- 7.2.1) la garantie de parfait achevement
- 7.2.2) la garantie de bon fonctionnement
- 7.2.3) la garantie decennale

7.3) LES OBLIGATIONS D'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

7.4) LES OBLIGATIONS D'ASSURANCE DU MAITRE D'OUVRAGE

7.5) LES ASSURANCES FACULTATIVES DU MAITRE D'OUVRAGE

- 7.5.1) la police unique de chantier (puc)
- 7.5.2) la police tous risques chantier (trc)
- 7.5.3) les polices couvrant des risques particuliers
- 7.5.4) les polices facultatives suivantes peuvent être insérées dans les polices dommage ouvrage et de responsabilité décennale.

V I I I) – LA RÉDACTION D’UN DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

8.1) LE REGLEMENT DE CONSULTATION

8.2) LE CADRE DU MEMOIRE METHODOLOGIQUE

8.3) LE MARCHE – DOCUMENT UNIQUE EN MAPA

ANNEXES